



Charte de mise à disposition du jeu « Arthur et la quête des achats durables »

Contexte

La Région Grand Est, l'ADEME et la CCI Grand Est souhaitent **sensibiliser les acheteurs publics et privés aux achats durables**. Le jeu « Arthur et la quête des achats durables » a donc été conçu en partenariat avec l'entreprise Format Ludique pour répondre à cet objectif. Ce jeu collaboratif peut se jouer en 2 heures avec 6 personnes maximum plus un animateur.

La Région Grand Est met à disposition gratuitement et temporairement ce jeu à toute entité voulant sensibiliser son personnel sur cette thématique. **Cette présente charte indique les obligations que doivent respecter l'emprunteur.**

Description du jeu

Ce jeu se compose d'une boîte de 85 cartes :

- 11 cartes au format 16x12 cm (guide d'animation ; légende ; scénario 1a, 1b et 1c).
- 74 cartes au format 12x8 cm (membres du comité, scénario 2a et 2b ; 7 clés pédagogiques ; 12 leviers d'action ; 36 cartes numérotées).

Vous trouverez également sur le **site Climaxion des ressources** pour vous aider dans l'animation du jeu :

Investiguer	Comprendre les enjeux de la transition énergétique Identifier les acteurs de la transition énergétique Analyser les impacts des projets
Évaluer	Évaluer les impacts des projets Analyser les impacts des projets Analyser les impacts des projets
Sécuriser	Évaluer les impacts des projets Analyser les impacts des projets Analyser les impacts des projets

Pour l'animateur : la grille d'observation qui permet de prendre des notes sur les 7 clés d'analyses au fur et à mesure du déroulé du jeu.

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/arthur-serious-game/Arthur_GrilleObservation.pdf



Pour l'animateur : un guide très complet pour le sécuriser dans la conduite du jeu (à lire avant d'animer une table !). Ce guide donne des clés de compréhension des principaux concepts des achats responsables ainsi que des astuces pour relancer, débloquer certaines situations, etc.

<https://www.climaxion.fr/achats-responsables-entreprise#serious-game>

Lieux où le jeu peut être emprunté

Le jeu peut être emprunté auprès d'une des 19 personnes listées dans ce tableau :

Ville	Adresse	Contact
Bar-Le-Duc	Région Grand Est - MR Saint Dizier / Bar-le-Duc 4 rue des Romains 55000 BAR LE DUC	Maud GUYOT ☎ 03.26.70.86.58 ✉ maud.guyot@grandest.fr
Châlons-En-Champagne	Région Grand Est - Hôtel de Région 5 rue de Jéricho 51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex	Richard LUBIN ☎ richard.lubin@grandest.fr ✉ 03 26 70 89 21
Charleville-Mézières	Région Grand Est - MR Charleville-Mézières / Verdun 22, avenue Georges CORNEAU 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex	Benoît CABY ☎ 03 26 70 86 54 ✉ benoit.caby@grandest.fr
Charleville-Mézières	CMA Grand Est 8 Rue de Clèves CS 80734 08000 Charleville-Mézières	Michel MOHANDKACI ☎ 03 24 56 59 48 ✉ mmohandkaci@cma-grandest.fr
Chaumont	CMA Grand Est 9 Rue Decrès 52000 CHAUMONT	Dorine DUJARDIN ☎ 03 25 32 89 54 ✉ ddujardin@cma-grandest.fr
Epinal	Communauté d'Agglomération d'Épinal 1 avenue Dutac 88 000 EPINAL	Carine DELASSAUX ☎ 03 29 37 54 60 ✉ carine.delassaux@agglo-epinal.fr
Epinal	CMA Grand Est 22 Rue Léo Valentin 88000 EPINAL	Florian MOUGEL ☎ 03 29 69 55 90 ✉ fmougel@cma-grandest.fr
Laxou	CMA Grand Est 4 Rue de la Vologne 54520 LAXOU	Antonine RABOT ☎ 03 83 95 60 69 ✉ arabot@cma-grandest.fr
Metz	Région Grand Est - Hôtel de Région Place Gabriel Hocquard 57036 METZ Cedex 01	Pascal DEPRez ☎ 03 87 54 32 34 ✉ Pascal.deprez@grandest.fr
Metz	CMA Grand Est 5 boulevard de la défense 57070 METZ	Valentin NICOTRA ☎ 03 57 84 38 26 ✉ infocp@cma-grandest.fr
Mulhouse	CCI Grand Est 8 rue du 17 Novembre 68051 Mulhouse	Arthur LAHEURTE ☎ 06 84 48 71 13 ✉ a.laheurte@alsace.cci.fr
Nancy	CCI Grand Est 10 viaduc JF Kennedy 54042 Nancy Cedex	Christelle RICHY ☎ c.richy@grandest.cci.fr ✉ 06 76 80 46 27
Reims	CMA Grand Est 68 Boulevard Lundy 51062 REIMS	Sofian VIDIRI ☎ 03 26 61 27 27 ✉ svidiri@cma-grandest.fr
Savonnières-devant-Bar	CMA Grand Est Route du Pont Dammarie - Les Roises 55005 SAVONNIERES DEVANT BAR	Sylviane VARNIER ☎ 03 29 79 75 19 ✉ svarnier@cma-grandest.fr
Strasbourg	Région Grand Est - Hôtel de Région 1, Place Adrien Zeller 67070 STRASBOURG Cedex	Pauline VISSEH ☎ pauline.visseh@grandest.fr ✉ 03 69 31 85 45
Strasbourg	Grand Est Développement 2 Avenue de la Forêt Noire 67000 Strasbourg	Juliette LACROIX ☎ 07 48 14 03 15 ✉ j.lacroix@grandestdev.fr
Troyes	Club d'Écologie Industrielle de l'Aube Technopole de l'Aube - 2, rue Gustave Eiffel 10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	Pierre LEMARCHAND ☎ 07.68.95.40.96 ✉ pierre.lemarchand@ceiaube.fr
Troyes	CMA Grand Est 6 Rue Jeanne d'Arc 10000 TROYES	Marlène PERONNE ☎ 03 25 82 62 46 ✉ mperonne@cma-grandest.fr

Tout emprunteur devra signer au préalable la présente « Charte de mise à disposition du jeu » et s'engage à retourner le jeu, complet et dans l'état initial, à la même personne.

Conditions générales de mise à disposition du jeu

Durée

Les présentes dispositions prennent effet à la date d'enlèvement du matériel par l'emprunteur et expirent à la date de retour du matériel. **La durée maximale d'emprunt est de 15 jours** à compter de la signature de la présente charte.

Exploitation

L'emprunteur prend à sa charge l'exploitation du matériel (notamment son animation) et s'engage à le présenter dans des conditions de sécurité satisfaisante ainsi qu'à **apporter toute l'attention nécessaire au bon entretien du matériel** (cartes non abimées, rangées par famille, jeu complet). De plus, toute présentation conjointe ou mêlée à d'autres supports d'origines différentes (notamment des sociétés à caractère commercial) pouvant donner lieu à des amalgames, à des interprétations erronées ou à dénaturer le message des créateurs du jeu est proscrite.

Interdiction de duplication

L'emprunteur s'interdit **d'adapter, de reproduire ou faire reproduire**, même ponctuellement, tout ou partie des éléments composant le jeu, le logo ou la signature des créateurs du jeu.

Mentions

L'emprunteur s'engage à mentionner (sur tout support de communication ou d'information s'appuyant sur ce jeu) le nom des créateurs de ce jeu.

Prêt du jeu

Personne dépositaire du jeu	
Personne empruntant le jeu	
	
	
Nombre de boîtes empruntées	
Date d'emprunt	
Date prévisionnelle de retour	
Etat du matériel emprunté	

Fait à, le

Pour l'emprunteur,
(nom et qualité)

(signature)

Tout emprunteur devra signer au préalable la présente « Charte de mise à disposition du jeu » et s'engage à retourner le jeu, complet et dans l'état initial, à la même personne.